L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, de la Province et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 7 JUIN 1836.

POUR PRESIDENT.

M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT :

RD. M. JOHNSON.

Nous croyons devoir rappeler à tous ceux qui tiennent à connaître les désastres occasionnés par la crevasse Morgan, que le bateau à vapeur St. Leon partira aujourd'hui pour cet endroit, à 4 heures précises de l'après-midi.

Le Conseil Général a, dans sa séance d'hier soir, taxé les cabaretiers $200 par an.

AUGUSTA, 21 mai—(Dans la nuit.)

BATAILLE AVEC LES INDIENS.

Les passagers de l'Ouest, par la malle de cette nuit rapportent que les Indiens avaient attaqué Irwinton. Le combat a été acharné. Les blancs ont perdu 40 hommes et ils ont tué 100 à 200 Indiens et fait un chef prisonnier. On croit beaucoup à cette nouvelle.

Nous sommes satisfaits de pouvoir annoncer que la personne qui nous avait donné les renseignemens que nous avons publiés hier, s'est entièrement trompée quant à ce qui concerne l'inondation des habitations de MM. Lizardi, Le Blanc, McCall et Delery; la lettre de M A. Lessepsque nous publions ci-après, annonce, comme on le verra, que ces habitations ne sont nullement submergées par l'eau provenant de la crevasse Morgan.

A l'Editeur de l'Abeille,

Monsieur,—J'arrive à l'instant de l'habitation Mousseacour située à 13 lieues de la ville, au lieu autrement nommé 'Poverty Point.' Je n'ai point d'eau sur mon habitation; je crois pouvoir vous assurer que MM Lizardi, Le Blanc, McCall et Delery n en ont pas non plus chez eux. Vous pourrez vous convaincre du fait auprès de ces messieurs, qui étaient, eux ou leurs agens, sur les lieux, hier au soir à 4 heures, et qui sont de retour en ville depuis ce matin.

Votre obéissant serviteur,

A. LESSEPS.

Nlle. Orléans le 6 juin 1836.

Dernières nouvelles d'Europe.

Le paquebot South America, arrivé à New-York, apporte des journaux de Londres du 15 avril, et de Liverpool du 16.

Quelques discussions dans la Chambre des Communes donnent la preuve que lord Melbourne et lord John Russell commencent à perdre leur majorité.

Les journaux de Paris donnent des nouvelles d'Algers et d'Oran; les environs de cette dernière ville sont peu sûrs. Les Français ont remporté un avantage décisif dans les plaines d'Abra, sur le chef Habid Boulem, le bras droit d'Abd-el-Kader.

Un des plus braves officiers de don Carlos, don Vincent Cordoan, surnommé El Rojo de San Vincente, est mort de ses blessures

Les nouvelles de Madrid vont jusqu'au 6 avril. Le Journal des Débats prétend que Mendizabal sera bientôt obligé de se retirer du ministère quoique l'adresse de la Chambre des Procuradores lui soit favorable; il est vrai que celle des Procéres est loin d'être en sa faveur.

La malheureuse mère du chef carliste Cabrera, a été exécutée par ordre de Mina, sur la sentence d'un tribunal régulier, ayant été convaincue d'avoir pris part à une conspiration. Cet acte cruel du général fit le sujet d'une discussion dans la chambre des Procuradores où prenant le parti de l'adresse M. Isturiez s'éleva avec chaleur contre cette inutile barbarie, quoiqu'elle eût été commise par son ancien ami et son compagnon d'exil. Pourquoi, demanda l'orateur, pourquoi l'adresse ne contient-elle pas une phrase d'improbation sur les représailles dont une malheureuse femme a été la victime! Son sang retombera sur la tête des ministres.

Il s'est déjà élevé un différend entre Mendizabal et son parti dans les Chambres. Il paraît que les nouvelles élections n'ont pas satisfait les vrais amis de l'ordre et des principes libéraux, Gordero a été élu par la ville de Malaga, et Gaminedes, par Salamanque. La réputation de ces deux hommes est bien méritée; Gordero était à la tête de la populace qui, l'année dernière, assassina le général Canterac; quant à Gaminedes, c'était le chef d'état major de la bande de brigands du marquis de Las Navas. Il doit son élection à l'influence de ce grand propriétaire.

On disait à la Bourse de Paris que la Galicie s'était insurgée en faveur de don Carlos et que les deux provinces de Portugal limitrophes à l'Espagne, s'étaient déclarées pour Don Miguel.

Les journaux de Barcelone, du 5 avril, annoncent que Mina était encore à Cervera, avec environ 4000 hommes que commandait le général Alvarez.

Des lettres de St. Sébastien portent que l'escadre anglaise qui croise dans ces parages a débarqué un renfort de 120 artilleurs pour secourir la garnison.

Nous publions la copie de la lettre suivante que le Morning Herald dit tenir de très bonne source:

MADRID, 2 avril.

Le gouvernement vient d'apprendre qu'une colonne carliste, composée de 4000 hommes d'infanterie s'était portée sur Valence et avait défait la garnison de cette place. La province entière s'était levée en leur faveur, et l'on avait des craintes pour la sûreté de cette ville.

Une autre colonne carliste forte d'environ 2000 hommes assiégeait Murviedro, et l'on supposait que la citadelle serait bientôt réduite à capituler à moins qu'elle ne reçut promptement des secours.

On a aussi reçu la nouvelle que les Carlistes en force occupaient en Arragon la grande et riche ville de Caspos.

Tous les rapports qui viennent de la Gallicie sont d'une nature effrayante—Les bandes Carlistes accroissent journellement et se recrutent de soldats portugais.

PORTUGAL.

Le Prince Royal n'était pas encore arrivé en Portugal le 25 avril, mais on l'attendait journellement. Le peuple ne voit pas avec plaisir ce mariage et les ministres n'attendent que son arrivée pour donner leurs démissions. Nous lisons ce qui suit dans une lettre de Lisbonne du 29 avril:

Le Prince ne sera pas le commandant en chef. Cette déclaration n'a pas été promulguée officiellement, mais c'est un parti pris et bien entendu par le prince lui même. L'association patriotique qui, par parenthèse, n'a pu être admise à l'audience de la Reine lorsqu'elle se présenta dernièrement pour lui faire des remontrances à ce sujet, a résolu de l'accueillir de leurs huées et à coups de pierre s'il avait l'audace de débarquer revêtu de l'uniforme de ce corps.

La même lettre ajoute qu'un éloignement bien prononcé se manifestait journellement contre l'Angleterre, et qu'on paraissait déterminé à accorder aux autres nations, surtout à l'Espagne, les avantages commerciaux dont jouissaient les Anglais.

Nous avons lu, il y a quelques jours, un article du *United service Journal*, reproduit dans la partie anglaise de ce *Courrier*, dans lequel l'écrivain fait observer, très à propos, que la plupart des expressions que la langue anglaise a empruntés à la langue française sont généralement inintelligibles pour les personnes qui les emploient; car souvent, en dépit du bon sens et du goût, elles sont torturées de manière à signifier précisément le contraire de ce qu'elles expriment. Par exemple; "hors de combat" signifie un adversaire frappé à mort, ou tellement maltraité qu'il ne peut plus faire aucune résistance, tandis que "hors du combat" comme disent beaucoup d'écrivains Anglais, signifie un adversaire qui ne s'est pas même présenté au combat, &c. On ne pourrait contester la justesse de ces observations, mais en lisant cet article nous avons ri affligé à l'injustice que nous commettrions en condamnant ceux qui estropient le sens des mots d'une langue étrangère, lorsque nous mêmes qui nous flattons de parler la langue française, qui devrions chercher à la conserver dans toute sa pureté, imprimons *officiellement* tous les jours la *pensation* d'une ordonnance. Ce mot est français, il est vrai, mais dans ce cas il est mal appliqué, car il exprime en style de notaire "l'action de passer un contrat." Nous n'avons pas l'orgueilleuse prétention de vouloir régenter qui que ce soit, mais nous n'avons jamais lu ce mot dans les comptes rendus des séances des chambres françaises, où certes on parle français; nous y avons toujours lu *adoption* d'une loi qui, soumise à l'exécutif, reçoit, ou non, son *approbation*. Ne serait-il pas temps aussi que la Chambre *Haute* ou le Conseil *se dispensassent de leurs rêveries, le filtrat et le Conseil se dispensassent de leurs rêveries, le filtrat et le Conseil* équivoque du mot, il nous plaît? A part la grossièreté équivoque du mot, il nous semble qu'en allongeant un peu on pourrait dire *règlement*. La *règle*, au singulier, ne souffre aucune objection, mais ce mot au pluriel ne nous paraît pas aussi recevable que "règlemens"—C'est complaisant une fidèle que nous commettons à nos lecteurs qui, plus indulgens que nous, sauront en faire justice. Nous ferons aussi observer que MM. les Recorders *invitent* MM. les secrétaires à faire l'appel &c. Nous concevons très bien que, hors du Conseil, MM. les Recorders puissent inviter MM. les secrétaires à se rafraîchir, à dîner avec eux &c.; mais, dans l'exercice de leurs fonctions respectives, leurs positions ne sont plus les mêmes. Les Recorders commandent, mais ils n'invitent pas; ou peut, si l'on veut, adoucir l'expression en se servant des mots *requérir, demander* &c. mais nos *hésitations* des Recorders nous paraissent assez déplacées puisque les secrétaires n'ont pas le droit de pouvoir le refuser.

[illegible] partie du conseil général du Texas, qui ont rempli les fonctions de gouverneur et de vice gouverneur et qui ont exercés des commandemens par terre ou par mer. L'amiraute est aussi offerte à ceux qui se soumettront au gouvernement avant une époque déterminée. Le général en chef Santa Anna est chargé de l'exécution du présent décret avec autorisation de déléguer ses pouvoirs à ses lieutenans. Ce document, assez curieux dans les circonstances actuelles, est daté Mexico, 14 avril 1836, et publié à Matamoros le 30 Mai. Ignorant-il donc que Santa-Anna lui était même prisonnier et son armée en déroute?

Sèche tes pleurs, heureuse Louisiane!.... Tu as assez long-temps gémi sur la tombe du Barde dont les chants mélodieux ont retenti jusque dans la capitale du monde civilisé, et fait l'admiration de tous les poètes.... Sèche tes pleurs, un de tes enfans adoptifs vient, par un coup d'essai, de conquérir une place au Parnasse d'où il regarde d'un œil triomphant ses rivaux infortunés les C. Lavigne, les Lamartine et autres rimailleurs de ce calibre.... Témoins de son apothéose, Racine et Voltaire en ont pâli—Boileau, cet impitoyable censeur, est tombé en syncope.... Il s'aperçoit enfin que son *Art poétique* est apprécié à sa juste valeur.... radotage. Quoi! Vouloir imposer des règles au génie! l'assujétir à la césure! c'était bon jadis, mais la nouvelle école a tout changé. La pièce suivante à laquelle on nous a prié de donner de la publicité nous donne l'assurance bien consolante qu'en prenant son vol vers l'éternité, l'illustre Desaugiers légua le feu sacré à l'auteur de cet acrostiche élégiaque intitulé:

ELEGIE

Dédiée aux mânes du Grand Napoléon.

PROLOGUE.

Maguère encor ton nom inspirait la terreur,
Mais vaincu vaincu soldats ennemis de la France.
Plusieurs fois tes succès ont causé ton malheur,
Qui, ta captivité.... provient de ta clémence!
Mes ingrats, les méchans, que ton bras a soumis,
Qui reprennent leurs droits en remontant au trône
Sont où ta sérénité, tes trops fiers ennemis!
Ne peuvent l'écraser.... c'est ravi ta couronne.

De l'illustre proscrit, si cher à nos guerriers,
Célébrons à jamais la plus juste louange,
Du grand Napoléon, cette noble phalange!
Qui la couvert de mille lauriers.

De ce grand conquérant, Clio, chante la gloire!
Proclame dans ses chants à ses bien doctes sœurs
Que de tous ses travaux, ce plus grande victoire!
N'est pas à comparer aux regrets de nos cœurs.

Tirons des sons plaintifs la sombre Melpomène,
Du son luth enchanté d'où sortent les douleurs
Nous charme en nous forçant de répandre des pleurs!
Sur le sort, de ce grand capitaine.

En accordant la lyre avec de douce voix,
Calliope, d'un air, qui charme nos oreilles.
Du bénie de la France entonne les exploits;
De ce grand Empereur, nous chante les merveilles!

On ne le verra plus caressant Uranie,
Dont il aimait toujours les profondes leçons
Elle lui fit cadeau au feu de son Génie!
Et, s'envola, dans les célestes régions.

On ne la verra plus l'intrépide guerrier,
Qui triomphait toujours sur le champ de Bataille,
D'un bras audacieux guidant son fier coursier!
A travers du feu, des cris, et de la mitraille.

De séjour de la gloire avec les bienheureux,
Où tu repose en paix, regardes sur la terre,
Ton grand nom est inscrit en riche caractère!
Pour te porter, chaque Français est glorieux.

Des bords du Permesse au sommet d'Hélicon,
La docte neuvaine en écrivant l'histoire,
Eternise en ses vers les Nobles Victoires!
Du grand Napoléon.

H. F. ANSON.

Nouvelle-Orléans le 1er. juin 1836.

CHAMBRE DES DEPUTES.

PRESIDENCE DE M. DUPIN.
Séance du 24 Mars.

[Suite.]

M. Gizot-Bizoin (avec force): Puisque vous l'applaudissez, rendez lui son portefeuille. (Sensation.)

M. Odilon Barrot se dirige vers la tribune.

Quelques voix de la gauche: A demain! à demain! Autres voix du même côté: Non, non, répondez tout de suite; pas d'ajournement!

(La plus grande agitation continue de régner dans l'assemblée.)

M. le Président:—La Chambre veut-elle continuer la discussion? Oui! oui! Alors faites silence; la parole est à M. Odilon Barrot. (Ecoutez! écoutez!)

M. Odilon Barrot: Il y a peut être quelque témérité à moi...

Une voix: Oui! (Violens murmures.)

M. Arago: Ce oui est une inconvenance!

De toutes parts: Il n'y a point de témérité; parlez! parlez!

M. Berryer: C'est votre droit, et vous en avez le talent.

M. Odilon Barrot: Il y a peut-être témérité à moi à succéder à l'orateur qui vient d'occuper cette tribune; lorsque la Chambre est encore sous l'impression de son éloquente parole. Et moi aussi, j'ai l'orgueil de ma conviction et de mon droit, et c'est pour cela que foulant aux pieds toutes les misérables convenances de l'amour propre et de la vanité, je ne crains pas de venir, mon ame, exprimer ici ma conviction. (Approbation à gauche.)

Je croyais être dispensé pour long-temps de ces retours vers le passé, de cet antagonisme entre deux principes, entre deux systèmes, entre deux politiques qui ont rempli toutes nos discussions pendant ces cinq années. J'aimais à prendre acte des paroles du nouveau ministère; il me semblait que nous avions aussi assez fait de concessions pour avoir le droit d'attendre qu'on s'engageât dans cette voie. Nous avions accepté des faits accomplis, c'est-à-dire que sans renoncer à nos convictions, sans abandonner notre religion politique, en face d'une majorité dont l'honneur, la dignité même étaient engagés dans toutes les mesures qui ont été adoptées contrairement à tous nos principes, nous avions consenti de ne pas renouveler vainement, et au grand risque de compromettre cette paix de paix, des questions sur lesquelles nous pouvions espérer une solution conforme à nos convictions.

Vous avez choisi votre moment de présenter vos lois d'intimidation, cet ensemble de mesures que nous avons proclamées, dans notre conviction, contraires aux principes de la révolution de juillet, contraires aux dispositions de la Charte constitutionnelle. Vous avez choisi le moment de l'attentat le plus affreux, celui qui pouvait le plus troubler toutes les consciences, entraîner et surprendre toutes les convictions, vous avez choisi le moment de cet attentat affreux pour présenter vos lois. (Vives réclamations. A gauche: Oui! oui!

M. Odilon Barrot: Vous avez, et *le Moniteur* l'atteste, vous avez dit que depuis long-temps ces lois étaient dans votre portefeuille. Vous les en avez exhumées. (Non! non! si! si!)

M. le Président: Je prie la Chambre de se rappeler son Adresse et de ne pas renouveler tant d'irritations, s'il est possible. (Très bien.)

M. Odilon Barrot: J'espère que ce n'est pas à moi ni à l'opinion que j'ai l'honneur de représenter à entendre ceci, que cela s'adresse.

Si nous n'avions pas eu cette politique de modération et de conciliation, vous ne seriez pas venu, dans votre ivresse, déclarer que nous avions abandonné nos convictions, célébré ce que vous appeliez votre victoire. Votre victoire, sur quoi? Votre victoire, c'est le jugement que nous avons porté relativement aux mesures par lesquelles, dans notre opinion, vous avez violé la Charte. Est-ce la mesure de l'état de siège? Est-ce la mesure sur le jury? est-ce... (Nouvelle et plus vive interruption.)

Je sais toute la difficulté de ma position. Lorsqu'un orateur avec la plus hautes éloquence vient, rappelant tous vos actes, en faire l'éloge, l'apothéose, vous dire que le pays vous doit son bonheur, sa tranquillité, sa dignité... [oui! oui! C'est vrai! je ne suis pas étonné] par vos acclamations. Cet orateur est en quelque sorte investi par vos suffrages, environné de toutes vos sympathies; toute votre reconnaissance lui est acquise. [Vifs bancs de la majorité: Oui! oui!]

Je le conçois, c'est naturel, et je ne vous demande pas la même reconnaissance lorsque je viens lui répondre. (Violens murmures.)

M. le Président: Je rappellerai à la Chambre que le précédent orateur a été écouté avec un respect religieux dans toutes les parties de la salle.

Une voix à gauche: M. Guizot n'a été interrompu que par des bravos et des applaudissemens

M. le Président: Et c'est également de toutes les parties de la salle que je réclame le silence dans l'intérêt de la même liberté.

M. Odilon Barrot: J'ai droit, Messieurs, non pas à votre reconnaissance, mais à votre justice, quand je viens loyalement à cette tribune exprimer des convictions contraires.

Non, nous n'avons déserté aucune de nos convictions. Elles restent entières. Nous avons assisté à des crises ministérielles qui depuis quelque temps se sont succédé avec tant de rapidité. Nous ne nous sommes arrêtés à aucune de ces complications, de ces combinaisons de personnes. Nous sommes restés fermes dans nos principes; ayant foi dans leur avenir et dans leur force.

Mais ne nous a-t-il pas été permis lorsque nous avons vu le cabinet se renouveler presque en entier, se priver des secours et du talent d'un homme éminent, aussi puissant, en aussi profonde sympathie avec une grande partie de cette Chambre, ne nous a-t-il pas été permis d'espérer que ce changement dans les personnes en amènerait un autre moins dans les tendances politiques.

Nous l'avons espéré, et c'est pour cela que nous avons cessé à l'instant même toute discussion irritante de tout le passé. C'est par une convention tacite qui semblait accréditée par toutes les parties de la Chambre que nous nous sommes réservé seulement l'avenir; car le passé appartient à l'histoire, et l'avenir appartient à la politique. Nous attendions, selon le programme du ministère, ses actes pour le juger.

Je concevrais très bien l'apologie qu'un de ses ministres serait chargé de faire du système de son ministère, de son administration, des actes auxquels il a concouru; j'aurais parfaitement respecté la voix de sa conscience et de son honneur, et je ne serais même pas mentir à cette tribune pour le contredire, si ce n'eût été qu'une opinion individuelle; mais je rends assez de justice à l'éminence et à la puissance de l'orateur et même de son parti pour y voir autre chose qu'une opinion individuelle. Quand je suis monté à la tribune après lui, par un grand risque de l'infériorité du talent, essayer de lui répondre et d'exprimer à mon tour ma conviction, c'est que je savais bien que je répondrais à un système qui ne personnifie hautement en lui, et plus en lui qu'en personne autre de cette Chambre.

Messieurs, je n'en tirerai pas les conséquences, je ne chercherai pas à jouer les embarras dans la situation actuelle, à demander la solution d'un *principe* qui domine toute notre politique, et qui semble tenir en suspens la Chambre. Non, comme lui, je ne demande pas pourquoi il s'est retiré, je ne demande pas pour [illegible] explications qui nous [illegible] Je ne demanderai pas si la première crise ministérielle tenait à complaisance du prépondérance entre deux principes. Je ne demanderai pas si, comme [illegible] spirituels amis de l'orateur qui descend [illegible] cette tribune, l'honorable M. Duvergier de Hauranne, ces deux élémens se différent guères, et que l'un est plus révolutionnaire, et l'autre plus libéral. Nous savons tous ce que cela veut dire; nous savons qu'il y a deux tendances politiques qu'il y a en des circonstances qui ont nimbé ces opinions. Ce ne représente pas plus l'ancien régime que je ne représente la terreur de 1792 et de 1793. Mais nos tendances sont marquées et franches

Il y a dans ce ministère, que l'on dit si identique et si homogène, deux élémens en présence, et qui risquent la tranquillité du pays. Tout tient à ce désaccord entre ces deux élémens.

Sans doute, depuis 1830, notre opposition s'est trouvée peut-être dans la position la plus difficile dans laquelle une opposition puisse être placée. On a abusé étrangement contre nous de la position fâcheuse dans laquelle nous plaçait la violence des partis. Par une tactique gouvernementale et parceque nous défendions ici des principes que le gouvernement nous parassisait violer, on nous présentait comme les complices de ces violences des rues, c'est ce que ne sont créées ces expressions de *république monarchique*; on nous a présentés au pays comme tendant par voie indirecte, par voie de transaction, à dénaturer les formes de notre gouvernement.

Eh bien! tout cela est faux. Nous en avons appelé à l'avenir du pays, et cet avenir ne nous manquera pas; et déjà la nation, qui n'est plus troublée par les violences, qui n'est plus en présence d'un danger imminent, commence à reconnaître quels sont ceux qui ont compris la révolution de juillet, et qui en veulent franchement et loyalement les conséquences. [Mouvemens divers.]

Voilà l'histoire de notre politique depuis 1830 jusqu'à ces jours, et soyez bien convaincus que si quelque chose a jeté des nuages sur cette position, et quelque confusion dans les esprits, c'est la violence des partis, ce sont leurs attaques armées, c'est le danger commun dont elles menaçaient non telle opinion, non tel parti, mais la société entière; voilà pourquoi des hommes partis de points bien opposés, contraires par leur religion et leurs antécédens, se sont trouvés confondus dans la même défense, mais il était évident que lorsque le danger cesserait, lorsque la rue serait calme, lorsqu'il ne faudrait plus repousser la force par la force, chacun reviendrait à sa religion, et, pour me servir de la parole d'un grand homme, que les bleus redeviendraient bleus, et les blancs resteraient blancs. (Mouvemens divers.] Et c'est peut-être la cause, je ne veux pas en trouver d'autres, de ces grandes crises ministérielles qui ont travaillé le pouvoir et amené le changement de cabinet; je dis que je ne voudrais pas en trouver d'autres; car nous serions la nation la plus pauvre, la plus indigne du gouvernement représentatif s'il n'y avait au fond de tout cela que des antipathies personnelles ou des esprits de coterie. Non! autre chose a amené ce grand résultat; c'est la différence profonde entre deux religions qui seront toujours en présence, et qui s'observeront continuellement (Agitation.)

Oui, nous aurons affaire encore à des partis que la Modération actuelle ne condamner au silence, mais qu'elle n'a pas désarmés, auxquels elle n'a enlevé ni leurs espérances, ni leurs haines. Mais nous avons des moyens tout différens de vaincre ces partis et de les dévoiler. Vous avez cru, vous, que pour les désarmer il fallait se jeter dans ces mesures, dans ces voies que vous avez adoptées; vous croyez l'expérience faite, eh bien! elle ne nous paraît pas faite encore. Et l'histoire ne nous a-t-elle pas appris, Messieurs, que ces gouvernemens ne sont jamais plus menacés que lorsqu'ils ont fait faire silence autour d'eux. [Rires dubitatifs.]

Eh mon Dieu! tous les gouvernemens se sont cru sûrs. Toutes les révolutions qui, depuis un demi-siècle, se sont succédé, ne sont autre chose que le suicide des gouvernemens par les mesures mêmes qu'ils ont prises pour leur propre conservation.

Messieurs, que d'autres se félicitent de cette espèce de marasme politique dans lequel nous nous trouvons; que d'autres se félicitent de cette désertion générale des collèges électoraux, qui ne laisse arriver, pour voter, que d'insignifiantes minorités; de cette désertion de vous les devoirs civiques ou politiques; de cette indifférence pour ce qui animait toutes nos passions politiques sous la restauration! Moi, j'y vois un très grand mal; je vois un très grand danger pour l'avenir de nos institutions...

Messieurs, l'heure est avancée, et l'impatience de la Chambre... (non! non! parlez!) me fait éprouver le besoin d'arriver à une conclusion. Aussi bien, beaucoup d'autres occasions se présenteront pour recommencer cette lutte; et, je le déclare, je n'y manquerai jamais.

Je voterai contre les fonds secrets de police, contre le crédit extraordinaire qui vous est demandé, et je déclare que je n'en fais point une question de majorité ou de cabinet. C'est pour moi la conséquence d'une vieille conviction. Ce n'est pas que je nie la triste et douloureuse nécessité d'une police secrète dans nos sociétés modernes, mais je la renferme dans des limites bien restreintes. Quand je vois au contraire que l'on tend à donner tous les ans une nouvelle extension à ce ressort si dangereux du gouvernement, lorsque je vois que cela devient pour ainsi dire une nécessité permanente et normale de l'administration du pays, je déclare que mes amis seraient sur le banc des ministres, qu'à moins d'une de ces circonstances extraordinaires dont je leur laisserais toute la responsabilité, et toute en faisant violence à mes convictions les plus intimes, je leur refuserais le crédit qu'ils me demanderaient.

Messieurs, la police secrète n'a rien empêché depuis cinquante ans. L'Empire a eu sa police secrète, et n'a pas prévenu le plus audacieux, le plus dangereux de tous les attentats. La Restauration a eu aussi sa police secrète, et la Restauration a succombé les mains pleines de fonds secrets, et son administration remplie d'agens secrets de police. Et pour puiser mon argument dans l'actualité, je dirai que la police secrète n'a pas prévenu le plus grand, le plus horrible de tous les attentats

Je dirai tout cela parce que c'est ma conviction bien profonde qu'une marche bien franche et bien loyale, une observation bien religieuse de toutes les promesses de la Charte de 1830, un retour vers ses principes, un peu d'indulgence pour les jeunes gens qui avaient été frappés, une espèce d'adoucissement dans les mesures de répression (je ne puis pas encore l'assurer, mais cependant avec une certaine conviction intime), auraient eu peut-être plus d'efficacité pour désarmer le fanatisme, que n'en a eu toute la police secrète pour laquelle vous sollicitez les fonds secrets. [Approbation aux extrémités]

Quelques membres: Aux voix! aux voix!

De toutes parts: Non! non! A demain.

La séance est levée à six heures un quart, et la discussion continuée à demain.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 6 Juin 1836.

800	de	Mississipi	16
100	de	Mobile	16½
71	do	do	17½
1131	do	Alabama	13½
500	do	do	13½
1158	do	do (prix inconnus)	
149	do	Tensesse do do	

2803

Il paraît, d'après une circulaire de MM. G. Holt & Cie. en date de Liverpool, 15 avril, que du 1er. janvier au 15 avril 1836, les importations de coton du Brésil, de l'Egypte et des Indes orientales et occidentales avaient augmenté de 3,378 balles, par comparaison avec l'année 1835. Pendant le même espace de tems, les importations de coton américain ont diminué de 45,456 balles.

L'approvisionnement de coton américain était moindre de 56,460 balles qu'à la même époque en 1835; et celui du coton des sources ci-dessus désignées était plus considérable de 21,500 balles.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédités.

Navire Medora, Pike, Londres, J B Roy.
Brig Jane, Ritchie, Glasgow, Holmes & Mills.
Brick Comet, Marcy, Marseilles, Legendre & Samory
Brick Mary Beach, Apalachicola, J W Zacharie & co.
Brick Alfred, Woodside, Boston, A D Gove.
Goél. Vanda, Graffum, Newburyport S & J P Whitney

Arrivés.

Bateau de remorque Pilot, Clark, des passes avec le navire Lyons, le brick Lexington, et la goél. San Jacinto.

Navire Lyons, Davenport, 12 avril du Havre, R A Lefevre.
Brick Lexington, Wise, Philadelphie, Robt. M. White.
Goél. San Jacinto, Henry, Velasco.
Bateau à vap. American, Washer, Natchitoches
Bateau à vap. Cloutier ville, Benoist, Natchitoches
Bateau à vap. Arkansas, Holderman, Arkansas.
Bateau à vap. Jone, Grice, Manchester
Bateau à vap. Teche, Dough. St. Martinville.

MEMORANDA.

Le navire Mozart, parti d'ici pour le Havre, a été rencontré le 8 mai, 21 jours de mer, lat. 38, long 54.

Théâtre St. Charles.

Mardi soir, 7 juin, 1836, on représentera
CHARLES II.
Le spectacle sera terminé par
RAISING THE WIND.

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
RUE DE CHARTRES, No. 39.
Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. EKERS, I. R. ST. JOHN & Co.
RUE DE CHARTRES No. 60.
CHECKS sur vue, courte vue, et à terme, sur
New-York, Philadelphie, Fayétteville, N. C. Charleston, S. C. | Augusta, Ga. Savannah do. Macon, do. Mobile.
Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept

☞ AVIS—La polacre espagnole Viscayna, de la Havane, décharge sa cargaison entre les rues St. Louis et Toulouse; les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises. 6 juin

ACTIONS de l'Association Consolidée—60 actions du capital de cette banque, à vendre par
7 juin THOMAS FELLOWS, 39 Chartres.

ACTIONS du Railroad Pontchartrain et de l'Ancienne Compagnie des Architectes, de 1828, à vendre par
7 juin THOMAS FELLOWS, 39 Chartres.

ACTIONS de la Presse d'Orléans et de Compagnie de navigation d'Orléans. à vendre par
7 juin THOMAS FELLOWS, 39 Chartres.

SANGSUES—En débarquement du navire Marengo, 5000 Sangsues très grosses et moyennes, à vendre par
16 mai A. A. PEYCHAUD, rue Royale, no. 123.

BATAILLON D'ORLEANS.

Les recrues [illegible] dimanche prochain 12 du courant à 8 heures du matin. Armement complet, tenue d'été et en pompons. Par ordre du major.
7 juin A. SCHREIBER, Adjt. major

CAZADORES Volantes del Estado.—La compañia tomará las armas el Domingo 12 del corriente a las nueve de la mañana, reuniendose en el parage de costumbre. Siendo esta reunion para tratar asuntos importantes se recomienda á los miembros la mas escacta punctualidad. Uniforme, casaca de paño y pantalon blanco. De orden del capitan Dn. J Penas,
7 de junio BLAS GUARDIA, sargento 1°.

TIRAILLEURS LOUISIANAIS.—La compagnie s'assemblera mardi soir le 7 de ce mois, pour affaires importantes Cet avis doit servir de lettres à domicile. Par ordre du capitaine,
7 juin F. BRELET, fourrier.

CAZADORES DE ORLEANS—La compañia se reunira el Jueves 9 del corriente á las 7 en punto de la tarde para asamblea general. Punto de reunion el de costumbre Calle de San Felipe De orden del capitan,
JOSE M. BUSTAMENTE,
6 de junio Sargento 1°

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett, E. Reinett, S. W. Oakey, James Correll, John Kilshaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions.

AVIS—Les actionnaires du steamer Merchant qui n'ont pas encore touché leur dividende, sont invités à passer chez le soussigné pour être payés.
7 juin JOHN KILSHAW, jr.

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nlle. Orléans, 7 juin 1836.
LES souscripteurs au fonds capital de cette institution sont requis de fournir de suite au caissier la description des propriétés qu'ils se proposent d'hypothéquer. Ceux qui au 30 courant auront négligé de se conformer à la présente requisition seront considérés comme ayant fait abandon de leurs droits aux actions et seront en conséquence rayés du tableau des souscripteurs. Par ordre de la direction.
7 juin J. B. PERRAULT, caissier.

Banque des Artisans et Négocians.
CONFORMEMENT à la section 17 de la charte, une assemblée triennale des actionnaires de cette institution sera tenue dans les bureaux de la Banque, samedi, 11 juin, à 10 heures du matin.
7 juin SAMUEL C. BELL, caissier.

COUR DE PAROISSE—F Gardère contre A. A. Suares—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 8 juillet prochain, à une heure de relevée:

Un certain lot de terre désigné sous le No. un au plan dressé le 31 mai de l'année dernière par M. Beuj. Boisson, arpenteur, lequel plan a été déposé en l'étude de Félix de Armas not. pub.

Ledit terrain ayant, mesure française, trente pieds de face à la rue de l'Esplanade côté Est, borné à droite par la propriété à M. François Sol, et à gauche par le Terrain No. 2, ci-après décrit, ensemble la batisse en briques qui se trouve construite sur ledit terrain.

Le lot No. 2 au susdit plan ayant même mesure, vingt-neuf pieds deux pouces de face à ladite rue de l'Esplanade, sur la même profondeur de cent six pieds six pouces, borné à droite par le terrain susdit et à gauche par le lot No. 3, ensemble avec les batisses qui s'y trouvent.

Batisse dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.
7 juin. FRED BUISSON—sheriff

AVIS—Il est notifié par les présentes qu'une demande a été présentée à la Banque d'Etat de la Louisiane pour le renouvellement d'un certifiat d'inscription sous le no. 1,977, en date du 2 mars 1824 pour dix actions dont les trois cinquièmes ont été payés, en faveur de John Brownson, ledit certificat ayant été égaré. 7 juin—5,1pa

EAU DE VIE, Sardines, &c—En débarquement du Globe, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, 10 pipes eau de vie, marque de Duseaud; 1 caisse anti-goutteux du Dr. Bobbé.

Et de la Cecilia, de Nantes: 30 caisses sardines à l'huile en boites entières, 2¼, 1½; 200 douzaines guignolet d'Angers. CARRIERE, DARAN & Co.
7 juin rue St. Louis. no. 11.

CONFITURES de la Havane—50 caisses confitures assorties, à vendre par
7 juin R. GRONING & Co.

100 CAISSES chapeaux de castor, à vendre par (7 juin) R. GRONING & Co.

2617 SACS café fin vert de la Havane, en débarquement du Ligonia, du John Edwards et du Phœnix, à vendre par
7 juin R. GRONING & Co.

SUCRE de la Havane—350 caisses sucre de la Havane, en débarquement du John Edwards et du Phœnix, à vendre par
7 juin R. GRONING & Co.

DEMANDE D'ACTIONS—On trouvera le placement d'un certain nombre d'actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, du Commerce, de l'Etat de la Louisiane, de l'Union, et des Chambres d'Assurance des Négocians, de l'Océan, aussi de la compagnie du chemin à coulisses du lac Pontchartrain, en s'adressant au No. 119 rue Royale. 7 juin—6

ACTIONS A VENDRE—De la Banque de Cité, des Améliorations, de la Chambre d'Assurance de l'Atlantique à des prix très modérés. S'adresser au No. 119 rue Royale. 7 juin—6

DEMANDE—Deux cuisinières ou cuisinières, bons sujets et bien recommandés seront immédiatement placés à des prix très avantageux. Pour plus amples informations, s'adresser au No. 119, rue Royale. 7 juin—6

A VENDRE—Une bonne blanchisseuse et une bonne coiffeuse, ces deux sujets sont particulièrement recommandés et seront donnés à Essai. Pour plus amples renseignemens, s'adresser au No. 119 rue Royale. 7 juin—6

OSNABURGS—10 balles osnaburgs, en débarquement et à vendre à bas prix par
7 juin ANDREWS, & BROTHERS, 19 Chartres

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par
7 juin KOHN, DARON & Co. 28 Bienville

EN débarquement du navire Louisiville, de N. York Le—120 barils clous assortis de 6 à 60d: 36 caisses cardes à cotons, no 10.
7 juin J. LABADIE, 59 rue de la Levée.

A LOUER—Deux bons domestiques de maison, âgés de 11 et 16 ans, par
7 juin—3 JOHN BARTHET, 30 rue Toulouse.

ENCRE A ECRIRE—50 caisses encre à écrire, à vendre, à vendre par FROST & Co.
7 juin 8, rue de la Douane.

VOITURES—Dépôt de voitures de la Louisiane—Nos. 46 et 48, rue Royale—Mess. BRACE & Co. ont en magasin, un grand assortiment de Voitures, comprenant toute espèce de modèles, parfaitement choisies pour ce marché, à vendre à des prix modérés et à des conditions libérales.

N. B. D'occasion, une calèche et un cabriolet français fait à Paris. 7 juin

ETAT DE LA LOU